

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 août
2025 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, et Frédéric Marier, conseiller siège
n° 5.

Sont absents :

François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4
Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6

Citoyen : 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 001, Madame Luce Proulx-Bergeron de Sainte-
Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 122, Monsieur Réjean Joyal de Drummondville.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 063, Mesdames Marceline et Chantal Turcotte
de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

177.08.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
11 août 2025, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
6. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
7. **Dossiers municipaux**
 - a) Logiciel de communication aux citoyens
 - b) Semaine de la municipalité 2025
 - c) Achat d'enseignes rurales pour les adresses civiques
 - d) Projet règlement numéro 491/2025 : amendement au règlement de zonage #453/2021
 - e) Prévention incendie : projet de prévention intermunicipal
8. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Abrasif hivernal : sel de déglacage saison hivernale 2025-2026
 - c) Abrasif hivernal : sable saison hivernale 2025-2026
 - d) Achat kit de sacs de suspension pneumatique pour GMC Sierra 2023
 - e) Adjudication soumissions pour le déneigement des cours municipales : saison hivernale 2025 – 2026
 - f) Inter 2020 : remise à neuf de la structure
 - g) Programme d'aide à la voirie locale : volet particulier d'amélioration (subvention du député)
9. **Loisirs et culture**
 - a) Caméra de surveillance à la patinoire
 - b) Autorisation de dépenses pour la fête de Noël et le concours de décorations de Noël
 - c) Autorisation de dépenses pour l'organisation d'une soirée de danse country
 - d) Autorisation de dépenses pour la fête d'Halloween 2025
 - e) Entretien du terrain de balle
 - f) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
10. **Questions diverses**
11. **Correspondance**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 ;

178.08.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Comptabilité

- a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

179.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier

Appuyé par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juillet 2025, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	35 023,74 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	50 040,64 \$
Total déboursés directs	85 064,38 \$
Factures d'achats (chèques) :	76 248,84 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	78 038,14 \$
Total factures d'achats	154 286,98 \$
Rémunération nette :	42 471,57 \$
Total :	281 822,93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Dossiers municipaux

a) Logiciel de communication aux citoyens

ATTENDU QUE la municipalité a un contrat avec SOMUM communications jusqu'au 30 septembre 2025 pour les communications avec les citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité a manifesté son désistement à la MRC de Drummond pour la fin de l'entente avec SOMUM en juin 2025 (résolution numéro 150.06.2025) ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a fait des demandes de soumissions auprès de quelques compagnies pour savoir si cela peut être plus avantageux pour les municipalités si le tout était regroupé ;

ATTENDU QU'en date du 11 août, la MRC de Drummond attend toujours des soumissions de compagnies de communications pour les citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité a aussi fait des démarches pour avoir des soumissions auprès de compagnies de communications pour les citoyens ;

180.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyé par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas adhérer avec la MRC de Drummond pour le logiciel de communications aux citoyens ;
- d'accepter la soumission du 11 juin 2025 d'ADN communication pour le logiciel de communications aux citoyens à partir du 1^{er} octobre 2025 au

coût de 2 020,00 \$ plus les taxes applicables pour les frais initiaux, 31,45 \$ par mois plus les taxes applicables, ainsi que les frais de distribution lorsque cela s'applique ;

- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs au contrat pour la gestion des alertes municipales avec ADN communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Semaine de la municipalité 2025

ATTENDU QUE du 14 au 20 septembre 2025, se déroulera la Semaine de la municipalité ;

ATTENDU QUE c'est l'occasion de mettre à l'avant-scène notre municipalité, l'importance de notre rôle, notre travail, ainsi que la vie démocratique qui y est associée ;

181.08.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire la promotion de la Semaine de la municipalité sur notre page Facebook et sur notre site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Achat d'enseignes rurales pour les adresses civiques

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer l'identification des adresses civiques sur son territoire, notamment en milieu rural ;

ATTENDU QUE des enseignes claires et uniformes facilitent le repérage par les services d'urgence, les livreurs et les visiteurs, tout en contribuant à l'esthétique et à la cohérence du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une analyse des besoins et obtenu des soumissions pour l'achat d'enseignes rurales ;

ATTENDU les discussions budgétaires 2025 ;

182.08.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 88731 de Signel Services inc. pour l'achat de 160 enseignes rurales 911 au coût de 14,40 \$/unités, 115 enseignes rurales 911 au coût de 15,60 \$/unités, 259 poteaux au coût de 16,80 \$/unités, 259 boulons au coût de 1,66 \$/unités, ainsi que les frais de livraison et les taxes applicables ;
- de mandater l'équipe de la voirie à faire l'installation des poteaux et des enseignes sur tout le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Projet de règlement numéro 491/2025 : amendement au règlement de zonage numéro 453/2021**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 491/2025
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 453/2021**

ATTENDU l’adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453-2021 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d’en améliorer l’application ;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier ses normes pour le développement résidentiel en zone C4 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire effectuer des modifications afin d’améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

ATTENDU QUE le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

ATTENDU QUE les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

183.08.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU à l’unanimité d’adopter le règlement n° 491-2025 modifiant le règlement de zonage n° 453/2021 et qu’il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : L’article 5.4.5 intitulé *PISCINE* est modifié par l’ajout de l’alinéa suivant :

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles s’applique sur le territoire municipal en plus des normes présentes aux articles subséquents.

En cas d’incompatibilité entre deux dispositions de ce règlement et du règlement provincial, la norme la plus sévère s’applique.

Article 2 : La Grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifié par l’ajout de l’usage Habitation Bifamiliale et ses normes inhérentes à la colonne 5 de la grille C4 dont le contenu apparaît en annexe du présent règlement d’amendement ;

Article 3 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 11 août 2025

M. Jean-Guy Hébert
Maire

Mme Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-
trésorière

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Prévention incendie : projet intervention intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux des municipalités de St-Cyrille-de-Wendover, St-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, St-Guillaume, St-Bonaventure, Saint-Eugène, Sainte-Brigitte-des-Saults, St-Edmond-de-Grantham et St-Pie-de-Guire désirent présenter un projet de service intermunicipal de prévention incendie 2026-2029 dans le cadre du volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

184.08.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyé par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de s'engager à participer au projet de service de prévention intermunicipal incendie 2026-2029 ;
- d'accepter et d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- de nommer la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, municipalité responsable du projet, et autoriser le dépôt du projet dans le cadre volet — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- de désigner madame Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire ou utile demandé par la municipalité responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) Abrasif hivernal : sel de déglçage saison hivernale 2025-2026

185.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyé par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l'inspecteur municipal en voirie à faire l'achat de 300 TM de sel de déglçage, pour la saison hivernale 2025-2026, chez Sel Frigon inc. au coût de 89,00 \$/TM plus les taxes applicables incluant la livraison par remorque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Abrasif hivernal : sable saison hivernale 2025-2026

186.08.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de réserver environ 500 TM pour la saison hivernale 2025-2026 de la Sablière Rollère tel que la soumission du 16 juillet 2025 au coût de 20,00 \$/TM plus les taxes applicables conditionnellement que l'abrasif soit conforme aux exigences du ministère des Transports du Québec ;
- que la sablière Rollère devra fournir un test granulométrique conforme aux exigences du MTQ conformément à la méthode d'essai LC — 21 — 040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Achat de kit de sacs de suspension pneumatique pour GMC Sierra 2023

187.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyé par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

- d'accepter l'achat de kit de sacs de suspension pneumatique sur Amazon au prix de 535,99 \$;
- de mandater l'inspecteur municipal en voirie à en faire la commande et s'occuper de faire l'installation sur le camion GMC Sierra 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Adjudication soumissions pour le déneigement des cours municipales : saison hivernale 2025-2026

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 7 août 2025 à 10 h ;

188.08.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de la section 1 de la soumission au Garage Martin Allard inc. au montant de 12 500,00 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement 2025-2026 des cours suivantes :
 - École cours avant et arrière 410, rue Principale ;
 - Bibliothèque municipale 400, rue Principale ;
 - Bureau municipal 315-319, rue Principale ;
 - Maison des jeunes incluant le chemin d'accès à la patinoire 430, rue Principale ;
 - Intérieur de la patinoire 430, rue Principale
 - Chemin d'accès entre le 195 et le 185, rue Dumoulin ;
 - Déneigement des ponts ;

- d'octroyer le contrat de la section 2 de la soumission au Garage Martin Allard Inc. au taux horaire de 195,99\$/h plus les taxes applicables pour la section du service à la demande de l'officier municipal pour les services suivants :
 - autres cours municipales ;
 - les bordures de chemins et viaduc ;
 - demandes inhérentes faites par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Inter 2020 : remise à neuf de la structure

ATTENDU QUE la structure de l'Inter 2020 doit être refaite à neuf ;

189.08.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 190495 de Les Équipements L. Cardinal Inc. au coût de 19 500,00 \$ plus les taxes applicables pour la remise à neuf de la structure de l'Inter 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Programme d'aide à la voirie locale : volet particulier d'amélioration (subvention du député)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

190.08.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les dépenses d'un montant de 14 464,00 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Loisirs et Culture

a) Caméra de surveillance à la patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité a été victime d'un vol d'équipements de dek hockey à la cabane de la patinoire durant la nuit du lundi 26 mai et qu'elle ne souhaite pas que cette situation se représente à nouveau ;

ATTENDU QUE la cabane de la patinoire ne possède pas de caméras de surveillance ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mieux prévenir les vols et le vandalisme au parc municipal ;

191.08.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 34787 de Communications RCL au montant de 5 323,93 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'une caméra de surveillance sur le luminaire de la surface de dek hockey situé à proximité de la cabane de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Autorisation de dépenses pour la fête de Noël et le concours de décorations de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la fête de Noël ;

ATTENDU la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, d'organiser une fête de Noël le 13 décembre 2025 pour les enfants de 0 à 10 ans et de mettre sur pied un concours de décorations de Noël ;

ATTENDU QU'un montant de 2 625 \$, taxes nettes, est prévu au budget 2025 pour l'organisation de ces activités ;

192.08.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 2 625 \$, taxes nettes, pour l'organisation de la fête de Noël 2025 et du concours de décorations de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Autorisation de dépenses pour l'organisation d'une soirée de danse country

ATTENDU la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, d'organiser une soirée de danse country (danse en ligne) animée par Madame Mélanie Moulin de MBAG Line Dance le 21 novembre 2025 à partir de 19 h 30 au centre communautaire ;

ATTENDU QU'un prix d'entrée de 10,00 \$ par personne en prévente et de 15,00 \$ par personne à la porte sera demandé aux participants, et ce, qu'ils soient résidents de la Municipalité ou non ;

ATTENDU QUE les participants pourront apporter leurs boissons alcoolisées lors de la soirée de danse ;

ATTENDU QU'une demande de permis de réunion devra être acheminée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;

193.08.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la tenue d'une soirée de danse country (danse en ligne) le 21 novembre au centre communautaire, à partir de 19 h 30, animée par Madame Mélanie Moulin de MBAG Line Dance ;
- de fixer le prix d'entrée de 10,00 \$ par personne en prévente et de 15,00 \$ par personne à la porte ;
- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à faire une demande de permis de réunion au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;
- de remettre les profits amassés durant la soirée au comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Autorisation de dépenses pour la fête de l'Halloween 2025

ATTENDU QUE la Municipalité désire souligner la fête d'Halloween ;

ATTENDU QUE la proposition de madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, de décorer la façade de la bibliothèque, du bureau municipal et du centre communautaire et d'offrir du chocolat chaud et des friandises aux enfants costumés le soir du 31 octobre 2025 ;

ATTENDU QU'un montant de 575 \$, taxes nettes, est prévu au budget 2025 pour l'organisation de cette activité ;

194.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accorder un budget de 575 \$, taxes nettes, pour l'organisation de la fête d'Halloween 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Entretien du terrain de balle

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas entretenu le terrain de balle au cours des dernières années en raison du fait qu'il n'y a pas eu de demande de la part de citoyens pour l'utiliser ;

ATTENDU QUE certains citoyens souhaitent tout de même que la Municipalité procède à l'amélioration du terrain de balle, notamment pour donner une plus belle image du terrain des loisirs ;

ATTENDU QU'une pétition recueillant 34 signatures a été déposée au bureau municipal le 11 août 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur d'offrir à sa population des espaces verts accueillants et attrayants et des installations sportives de qualité et sécuritaires ;

195.08.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la coordonnatrice des loisirs et des communications à faire faire des soumissions et à les proposer aux membres du conseil lors des discussions budgétaires 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions ;

ATTENDU QUE ce programme finance des projets qui habilite les aînés dans leur communauté et contribuent à l’amélioration de leur santé et leur bien-être ;

ATTENTU QUE les organismes admissibles peuvent demander jusqu’à 25 000 \$ pour des projets dirigés par des aînés et fondés sur le bénévolat ;

196.08.2025 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyé par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas présenter de demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

Aucun point n’est soumis.

16. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s’il y a lieu, du mois de juillet 2025.

17. Période de questions

Aucune question n’est soumise

18. Levée de la réunion

197.08.2025 Il est 20 h 22, l’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n’exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale